

# CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



BILAN DE LA MANDATURE 2009-15

# PAS DE RÉFORME SANS DIALOGUE SOCIAL

Le renouvellement d'un mandat marque la fin d'un cycle, c'est l'occasion de prendre du recul et d'envisager les évolutions significatives du CSFPT en quelques années.

Je suis donc très heureux de présenter ce deuxième bilan de mandat, auquel j'associe M. Bernard DEROSIER qui en a assuré la première partie et dans la continuité duquel je m'inscris.

L'action du CSFPT ne serait pas possible sans l'appui du CNFPT, la collaboration permanente et fructueuse avec la DGCL et l'expertise des agents mis à sa disposition.

Par sa position et sa fonction, le CSFPT est au carrefour des évolutions des collectivités locales et de la fonction publique territoriale.

Ce travail discret et régulier des membres du CSFPT - élus et représentants syndicaux - est la condition d'un dialogue social suivi et fructueux. Je veux les remercier pour leur présence et leur participation constructive.

Chargés d'examiner l'ensemble de la production législative et réglementaire relative à ces questions, les membres du CSFPT ont ainsi pu mesurer les évolutions profondes du paysage territorial français, évolutions qui sont loin d'être achevées.

Que retenir des six années qui viennent de s'écouler ?

Tout d'abord une intense production réglementaire avec le souci des divers gouvernements de renforcer la transposition à la fonction publique territoriale des textes réglementaires qui touchent la fonction publique de l'Etat.



**Bernard DEROSIER**  
Ancien président du CSFPT

Par ailleurs, la loi de mars 2012 relative aux non titulaires acte la présence de nombreux contractuels employés par les collectivités et tente de réguler leur recrutement, leur intégration et leur titularisation.

Entre 2009 et 2012, quelques refontes statutaires ont eu lieu, soit par catégorie (NES des B, catégorie C), soit par filière (sapeurs-pompiers...).

Enfin, de nombreux textes examinés concernent l'hygiène et la sécurité et la « qualité de vie au travail » devenue une préoccupation croissante des pouvoirs publics et des employeurs locaux dans un contexte de carrières longues et de complexification des métiers.

D'ailleurs, par sa propre réflexion, à travers les rapports en auto saisine, le CSFPT s'est aussi largement intéressé à ces sujets : précarité, action sociale, apprentissage...

Mais ces années ont été aussi dominées par un nouveau cycle de réformes territoriales, pour l'instant inachevé, mais qui a donné au CSFPT l'occasion, en 2010 et en 2012, de s'exprimer clairement et unanimement sur la nécessité de prendre en compte la situation des agents et les conséquences de ces réformes sur leur gestion et leur carrière.

Le CSFPT joue pleinement son rôle d'instance de dialogue social et paritaire, au service de tous les agents.

La reconnaissance dont jouit le CSFPT, concrétisée par sa participation active au Conseil commun de la fonction publique et par sa production ininterrompue, est la garantie pour lui d'une œuvre à poursuivre dans l'avenir.



**Philippe LAURENT**  
président du CSFPT,  
Maire de Sceaux (Hauts-de-Seine)





# SOMMAIRE

Pas de réforme sans dialogue social.....	1
Les membres du CSFPT.....	4
L'organisation du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale .....	6
Le CSFPT modernise son site .....	7
Le CSFPT présent dans la presse spécialisée .....	7
2009 – 2015 : des chiffres et des noms .....	8
Accompagner la fonction publique territoriale .....	9
Le collège employeur consolide sa légitimité .....	10
Le suivi des effectifs de la FPT .....	11
La précarité dans la fonction publique territoriale.....	12
Les médecins territoriaux.....	13
Les lois de février 2007 et l'accès à l'action sociale dans la fonction publique territoriale .....	13
L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales.....	14
La réforme des rythmes scolaires et ses répercussions sur les personnels territoriaux.....	15
Mayotte, «les oubliés de la République» .....	16
Les conséquences de l'Acte III de la décentralisation sur la gestion et les droits des agents .....	17
Liste des rapports du CSFPT .....	18

# LES MEMBRES du CSFPT

LISTE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014

## Titulaires :

Philippe LAURENT, Maire de Sceaux - 92  
Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Maire de Rosny-sur-Seine - 78  
Daniel LEROY, Adjoint au Maire de Moussy-le-Neuf - 77  
Jean-Pierre BOUQUET, Maire de Vitry-le-François - 51  
Jean-François PEUMERY, Maire de Rocquencourt - 78  
Michel MESMIN, Conseiller municipal de St-Pierre-des-Corps - 37  
Michel TOUSAINT, Conseiller municipal de St-Brévin-les-Pins - 44  
Gilles DEMAILLY, Maire d'Amiens - 80  
Hugues PORTELLI, Maire d'Ermont - 95  
Christine COURADE, Conseillère municipale de Toulouse - 31  
Yvan LACHAUD, Adjoint au maire de Nîmes - 30  
Catherine DESPRES, Adjoint au maire de Choisy-le-Roi - 94  
Raymond COUDERC, Maire de Béziers - 34  
Jérôme DURAIN, Adjoint au maire de Chalon-sur-Saône - 71  
Claude JEANNEROT, Président du Conseil général du Doubs  
Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme  
Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales  
Roger GUEDON, Vice-Président du Conseil général de Mayenne  
René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne  
Michèle SABBAN, Vice-Présidente du Conseil régional d'IDF  
Claude MICHEL, CGT  
Corinne NORMAND, CGT  
Jésus DE CARLOS, CGT  
Christelle BOSC, CGT  
Dominique POGNON, CGT

Agnès JOSSELIN, CGT  
Yves GIGAN, CGT  
Marie-Odile ESCH, CFDT  
Claire LE CALONNEC, CFDT  
Christine MARCHETTI, CFDT  
Nelly BERTHOU, CFDT  
Johann LAURENCY, FO  
Didier PIROT, FO  
Jacques BRIDE, FO  
Valérie PUJOL, FO  
Bruno COLLIGNON, FA-FPT  
Pascal KESSLER, FA-FPT  
Ange HELMRICH, UNSA  
Henri TOULOUZE, UNSA  
Jacques VANNET, CFTC

## Suppléants :

Denis MERVILLE, Maire de Sainneville-sur-Seine - 76  
Nelly D'HAENE, Adjointe au Maire de Saint-Maurice - 94  
Jean-Claude HAIGRON, Maire de Vern-Sur-Seiche - 35  
Jacques MEREL, Maire de La Membrolle-Sur-Choisille - 37  
Jean-Pierre GRAND, Maire de Castelnau-le-Lez - 34  
Nelly JACQUET, Maire de Bar-Le-Duc - 55  
Jacques FERSTENBERT, Conseiller municipal de Chilly-Mazarin - 91  
Jean-Paul KERJEAN, Maire de Roullet-Saint-Estèphe - 16  
Denis FLAMANT, Maire de Chavenay - 78

**Christian GATARD**, Maire de Chambray-Les-Tours - 37  
**René FILY**, Maire de Saint-Martin-des-Champs - 29  
**Henri GUILLEMIN**, Maire de Gorrevod - 01  
**Marie-Odile SASSO**, Adjointe au maire de Saint-Etienne - 42  
**Georges MAGLICA**, Adjoint au maire de Dijon - 21  
**Jacques-Alain BENISTI**, Député-Maire de Villiers-Sur-Marne - 94  
**Bruno BOURG-BROC**, Maire de Châlons-en-Champagne - 51  
**Lydie MAHE**, Adjointe au Maire de Saint-Nazaire - 44  
**Jean-Charles PALAU**, Conseiller municipal de Bordeaux - 33  
**Eugène-Henri MORE**, Adjoint au maire de La Courneuve - 93  
**François GARAY**, Maire des Mureaux - 78  
**Muriel GIBERT**, Adjointe au maire de Montrouge - 92  
**Elie ABOUD**, Adjoint au maire de Béziers - 34  
**Simone CHARGELEGUE**, Adjointe au maire d'Evreux - 27  
**Corinne FERET**, Adjointe au maire de Caen - 14  
**Jean-Pierre ROCHE**, Vice-Président du Conseil général de l'Ain  
**Roger MELLOUET**, Vice-Président du Conseil général du Finistère  
**Jean-Paul VINCHELIN**, Conseiller général de Meurthe-et-Moselle  
**Jean ROGER**, Vice-Président du Conseil général du Tarn  
**Saïd OMAR-OILI**, Conseiller général de Mayotte  
**Bernard GAGNET**, Vice-Président du Conseil général de Loire-Atlantique  
**Gérard GROSLAMBERT**, Vice-Président du Conseil général de la Haute-Marne  
**Éliane GIRAUD**, Conseillère régionale de Rhône-Alpes  
**Michel OBIEGALA**, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine  
**Christine NIVOR**, CGT  
**Malik GHERSA**, CGT  
**Nourredine MALLARD**, CGT  
**Philippe COANET**, CGT  
**Evelyne BOSCHERON**, CGT  
**Malika DUBOST**, CGT  
**François PAUL**, CGT

**Dominique BERROU**, CGT  
**Brigitte ORGANDE**, CGT  
**Michel CAUSSEILLE**, CGT  
**Pierrette CALVAO**, CGT  
**Marc PINKAS**, CGT  
**Maria DA COSTA PEREIRA**, CGT  
**Eric DORN**, CGT  
**Véronique SAUVAGE**, CFDT  
**Jean-Claude LENAY**, CFDT  
**Eric OGER**, CFDT  
**Nadine BRUCHER**, CFDT  
**Jean-Luc CREUZE-DES-CHATELLIERS**, CFDT  
**Cécile MARIE-CASTANET**, CFDT  
**Luc CLASQUIN**, CFDT  
**Brigitte LAVIGNE**, CFDT  
**Josiane TOURAIN**, FO  
**Patrice CARRE**, FO  
**Alex DELUGE**, FO  
**Yann-Aël MOYSAN**, FO  
**Christophe LEVEILLE**, FO  
**Maryse TRAVERS**, FO  
**Joëlle RONDEPIERRE**, FO  
**Jean-Claude MARMIESSE**, FA-FPT  
**Martine GRETENER**, FA-FPT  
**Michel MANI**, FA-FPT  
**Pascal DEREVAS**, FA-FPT  
**Bruno RAGOT**, FA-FPT  
**Dalila MEHDI**, UNSA  
**Frédéric GONANO**, UNSA  
**Jean-Claude DAVAT**, UNSA  
**Patrick CAMPAGNOLO**, UNSA  
**Awa BURLET**, CFTC  
**Bernard SCHIFANO**, CFTC

# L'ORGANISATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale.

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil général et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt syndicalistes sont désignés par leurs organisations sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de neuf personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale, conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales.

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. A cet effet, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ainsi que les collectivités et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit.

Le CSFPT a été présidé par deux élus locaux durant la mandature :

- **Bernard DEROSIER**, député, président du Conseil général du Nord, de 2009 à 2011,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux, depuis 2011.

Outre l'assemblée plénière, le CSFPT comprend un Bureau, également paritaire, chargé notamment d'arrêter l'ordre du jour des séances plénières.

Enfin, cinq formations spécialisées, elles aussi paritaires, suivent les dossiers suivants :

- Questions institutionnelles, statistiques et études, présidée par **Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne) ;
- Questions organiques, présidée par **Isabelle BELOTTI**, puis par **Didier PIROT** (FO) ;
- Questions statutaires, présidée par **Claude MICHEL** (CGT) ;
- Questions sociales, présidée par **Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne) ;
- Questions inter fonctions publiques, présidée par **Antoine BREINING**, puis par **Bruno COLLIGNON** (FA-FPT).

# LE CSFPT MODERNISE SON SITE

[WWW.CSFPT.ORG](http://WWW.CSFPT.ORG)

Le site créé en 2005 devait être rénové, en disposant notamment d'une nouvelle charte graphique.

C'est chose faite depuis la **présentation devant l'assemblée plénière du CSFPT, le 12 novembre 2014, du nouveau site**, sur lequel la navigation a été simplifiée – les informations les plus fréquemment consultées sont accessibles dès la page d'accueil – et dont l'attractivité a été renforcée.

A terme, un outil collaboratif sous forme d'un Extranet sera mis en place afin de simplifier les modalités de travail de l'ensemble des membres de l'institution.

Le site propose cinq rubriques principales : présentation de la FPT, organisation du CSFPT, la vie de l'institution, les partenaires de la FPT et la documentation.

Les documents les plus régulièrement consultés sont accessibles directement à partir de la page d'accueil du site : tableau de suivi des textes, rapports élaborés par le CSFPT, communiqués de presse et revue de presse.



# LE CSFPT PRÉSENT DANS LA PRESSE SPÉCIALISÉE

Chaque séance plénière est suivie d'un communiqué de presse diffusé à un fichier d'une centaine de références.

Des relations plus étroites ont été régulièrement entretenues avec les journalistes d'un certain nombre de publications spécialisées, parmi lesquelles La Gazette des communes, La Lettre du cadre territorial, Acteurs publics, L'AJDA, Maires-Info, Localtis...

Le président du CSFPT, ainsi que d'autres membres de l'institution, notamment les présidents des formations spécialisées, sont régulièrement sollicités par la presse professionnelle pour des interviews, des tribunes ou la participation à des tables-rondes.

Des rencontres avec la presse sont également organisées, ainsi que ce fut le cas en décembre 2012, lors de la restitution des conclusions du groupe de travail relatif à la décentralisation, créé au sein du CSFPT, ou en février 2013, lors de la présentation de l'enquête sur les effectifs des collectivités locales.

Les rapports font systématiquement l'objet d'une présentation officielle, avec remise en main propre, auprès du ou des ministres concerné(s), après leur vote en séance plénière. D'ailleurs, plusieurs rapports du CSFPT ont été intégralement reproduits en supplément de La Gazette des communes et ils sont également publiés à la Documentation française.

En outre, le CSFPT participe à des congrès relatifs aux questions relevant de ses missions. À ce titre, il a été amené à co-organiser, avec le CNFPT et la FNCDG, un colloque relatif à la filière médico-sociale, en octobre 2013, et un colloque en juillet 2014 sur : « La pénibilité au travail : prévenir et accompagner les agents de la fonction publique territoriale ».



*Intervention de la ministre,  
Marylise LEBRANCHU,  
devant le CSFPT*

## 2009 – 2015 : DES CHIFFRES ET DES NOMS

---

### Zoom sur les projets de lois

Au cours de la mandature, le CSFPT a eu à examiner plusieurs projets de lois d'importance, parmi lesquels : la réforme des retraites, la déontologie et la prévention des conflits dans la vie publique, l'emploi non titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, ainsi que la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Enfin, plusieurs textes majeurs ont été examinés dans le cadre de la nouvelle phase de décentralisation, notamment le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

Par son action, sa vigilance et ses propositions, le CSFPT a toujours été un acteur important de la décentralisation. Dans ce cadre, il a contribué à formuler de nombreuses propositions sur l'impact de l'Acte III de la décentralisation en matière de gestion et de droits des agents.

# ACCOMPAGNER LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Créé par la loi du 26 janvier 1984, le CSFPT a accompagné l'évolution, les développements continus de la fonction publique territoriale et participe de plus en plus aux relations nécessaires avec les deux autres versants de la fonction publique.

On peut donc mesurer, avec le travail accompli, le rôle de suivi paritaire de toutes les évolutions statutaires et fonctionnelles qui touchent le monde territorial.

Cette mandature a été répartie en deux moments : le CSFPT a été présidé par Bernard DEROISIER de 2009 à 2011 et par Philippe LAURENT depuis 2011.

Mais c'est toujours le même esprit qui préside aux travaux de l'instance et de ses formations spécialisées : ouverture, dialogue, respect mutuel, volonté de propositions constructives, souci d'adaptation à l'actualité.

Cette mandature a été marquée par quelques enjeux majeurs, ceux mêmes qui concernent au premier chef les collectivités locales et leurs établissements publics : **l'évolution de l'intercommunalité et le développement des métropoles**. Le CSFPT s'est donc exprimé successivement sur les lois de décembre 2010, mars 2012 et janvier 2014 en réfléchissant plus particulièrement sur les conséquences de ces réformes quant à l'organisation du personnel et la situation des agents.

Par ailleurs, de nombreux sujets ont été traités à l'occasion des rapports en auto saisine : **questions statutaires** particulières (filière police municipale, médecins territoriaux...), **questions liées à la situation de certaines catégories d'agents** (précarité, apprentissage, action sociale...), **questions liées aux évolutions du contexte territorial** (personnels de Mayotte, évolution des effectifs, impact de la réforme des rythmes scolaires...).

Enfin, le CSFPT a pu affirmer son action et la spécificité de la fonction publique territoriale dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique qui, depuis 2012, réunit les trois versants de la fonction publique.

Ce travail de suivi et de proposition s'est fait en collaboration permanente et privilégiée avec la DGCL, avec l'appui actif du CNFPT et la collaboration ponctuelle de la FNCDG.

Ainsi, le CSFPT par sa double fonction d'examen des textes gouvernementaux et d'auto saisine, remplit pleinement la mission que le législateur lui a donnée il y a trente ans.

# LE COLLÈGE EMPLOYEUR CONSOLIDE SA LÉGITIMITÉ

---

L'article 10 de la loi du 19 février 2007 instaure le collège des employeurs territoriaux du CSFPT, lequel «est consulté par le gouvernement sur toute question relative à la politique salariale ou à l'emploi public territorial».

Cette disposition fait droit à une demande ancienne des élus locaux de ne pas laisser à l'Etat le monopole de la représentation des employeurs publics en la matière.

Le collège employeur a été saisi par le gouvernement sur la protection sociale complémentaire, les moyens des organisations syndicales, l'organisation des élections professionnelles et l'évolution de certains concours. Par ailleurs, il participe à toutes les plénières du CCFP ainsi qu'aux formations spécialisées qui le constituent et aux réunions de l'agenda social (34 réunions sur la seule année 2014).

Cette activité en développement lui permet, en outre, d'ouvrir un fructueux dialogue avec les autres employeurs publics et notamment hospitaliers.

En 2014, a ainsi été évoquée la réorganisation du collège des employeurs publics du Conseil commun, qui avait été souhaitée par les employeurs publics et voulue par la Ministre de la fonction publique.

Durant ce mandat, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a été signataire de trois accords importants : sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, sur la prévention des risques psychosociaux au sein de la fonction publique, et sur l'égalité professionnelle femmes/hommes.

# LE SUIVI DES EFFECTIFS DE LA FPT

---

À la demande des présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF un «état des lieux des effectifs de la FPT» objectif et partagé, a été présenté à la presse le 28 février 2013 par le président du CSFPT, Philippe LAURENT et Jean-Pierre BOUQUET, président de la formation spécialisée n°1, chargée des questions statistiques.

En effet, l'évolution des effectifs est un enjeu pour les employeurs et les représentants des personnels. Cette question, qui fait régulièrement l'objet de polémiques, est au cœur des discussions sur la modernisation de l'action publique et sur les finances locales.

Le suivi des effectifs en cas de mutualisation ou de fusion entre communes et intercommunalités ou de création de métropoles est une préoccupation que partagent les employeurs et les représentants des personnels.

A terme, l'un des objectifs est d'aboutir à un outil d'observation partagé et pérenne qui permette de mettre en relation les effectifs territoriaux avec le développement des services locaux, les taux d'activités et la démographie des territoires. En l'occurrence, le niveau régional semble être le plus pertinent.

Aussi, la loi du 19 février 2007 lui ayant confirmé le droit de demander au CNFPT ainsi qu'aux collectivités locales et à leurs établissements publics les documents, statistiques et renseignements nécessaires à ses travaux, le CSFPT - et plus particulièrement sa formation spécialisée n°1 - s'est attaché à renforcer les échanges sur les dispositifs de connaissance de l'emploi public territorial dans sa dimension paritaire.

Sous l'égide du CSFPT, avec la contribution active des centres de gestion pour la collecte et de la DGCL et du CNFPT pour le traitement des données, les résultats des bilans sociaux des collectivités locales ont été publiés pour les années 2007, 2009 et 2011. Une première synthèse des résultats au 31 décembre 2013, est programmée au début de l'année 2015.

Dans le cadre de l'examen annuel du programme d'enquêtes de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences (CNFPT), le CSFPT a commandité, après l'acte II de la décentralisation, une étude quantitative et qualitative sur les transferts des personnels TOS dans les régions et les départements.

Le CSFPT a apporté une attention particulière aux travaux relatifs à l'observation de l'emploi diffusés par la FNCDG (publication de trois éditions du Panorama de l'emploi public territorial) et aux publications des centres de gestion à destination des collectivités. Il a enfin suivi l'organisation des conférences régionales de l'emploi public territorial sur l'ensemble du territoire.

# LA PRÉCARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le 16 mars 2011, le CSFPT a adopté à l'unanimité un rapport sur la précarité dans la fonction publique territoriale qui formule 16 préconisations pour agir.

Ce travail était issu d'un groupe associant l'ensemble des cinq formations spécialisées du CSFPT, et co-présidé par une représentante des élus, Françoise DESCAMPS-CROSNIER, et un représentant des personnels, Claude MICHEL, président de la formation spécialisée n°3.

Il en ressort que les filières animation, médico-sociale, culturelle et les emplois liés à la petite enfance, aux services à la personne, à l'entretien des locaux, au sein desquels les femmes s'avèrent fortement représentées, sont particulièrement concernés. Dans la plupart des DOM COM, il existe une part importante de non titulaires et d'emplois aidés. Conjuguée à des temps de travail réduits, l'instabilité de l'emploi non titulaire rend les agents plus vulnérables. Souvent, la précarité de l'emploi engendre la précarité financière. Mais la précarité n'épargne pas les titulaires, notamment lorsqu'ils occupent un emploi à temps non complet. L'insuffisance d'information des agents entraîne une précarité des droits.

Enfin, les témoignages recueillis pointent des difficultés de logement grandissantes, une montée significative des situations de surendettement, le renoncement des agents à l'assurance complémentaire santé.

Dans ses préconisations, le rapport souligne que le socle statutaire constitue une opportunité offerte aux employeurs territoriaux pour gérer les ressources humaines et améliorer les conditions d'emploi des agents non titulaires. Il incite les employeurs à la vigilance dans leur domaine de responsabilité.

Le CSFPT considère que le traitement doit représenter la part prépondérante de la rémunération, le régime indemnitaire une part accessoire. Enfin, le rapport incite les employeurs à contribuer à la protection sociale complémentaire, à favoriser l'effectivité des droits à la mobilité, à informer sur les droits des agents ainsi que sur la formation tout au long de la vie.

## Formation spécialisée n°1 :

« Une connaissance des statistiques relatives aux effectifs territoriaux et à leur évolution concerne tous les niveaux de l'action publique - national, régional, local - et tous les acteurs de la fonction publique territoriale. C'est par cette coopération de tous les acteurs qu'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pourra se construire.

Ce partage des connaissances se fait régulièrement au CSFPT, entre les représentants des employeurs et les représentants des organisations syndicales afin de tendre vers un diagnostic partagé et des réflexions prospectives éclairées.

La qualité du dialogue social au niveau national comme au niveau local au sein des instances comme le comité technique (paritaire) ou dans le cadre de négociations ou d'échanges plus informels est déterminant. »

Jean-Pierre BOUQUET,  
maire de Vitry-le-François (51)  
président de la FS1

# LES MÉDECINS TERRITORIAUX

Les formations spécialisées numéros 2, 3 et 4 du CSFPT, réunies dans un groupe de travail ont analysé les éléments pouvant expliquer la pénurie de médecins territoriaux.

Il est apparu nécessaire et urgent de procéder à ce travail afin que des mesures soient prises pour rendre cette profession plus attractive et en faciliter l'accès, tout en permettant un déroulement de carrière linéaire et adapté. Les médecins doivent pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions matérielles et en toute indépendance.

Le CSFPT a dégagé 13 propositions, dont certaines pouvaient être mises en place rapidement et a insisté sur la nécessaire volonté que doivent avoir les pouvoirs publics afin de privilégier la santé publique et valoriser la médecine territoriale.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en séance plénière le 24 avril 2013.

## Formation spécialisée n°2 :

« La formation spécialisée n°2, parmi les nombreux sujets qu'elle a eu à traiter au cours de cette mandature, s'est activement penchée sur le dossier de l'apprentissage en alternance, pour lequel les collectivités ont démontré un véritable intérêt, mais dont les nombreux freins, notamment financiers et réglementaires, doivent être levés si l'on veut que l'apprentissage remplisse pleinement son rôle auprès des jeunes. Je ne peux que me féliciter que le Conseil supérieur ait été, une fois de plus, pionnier sur l'étude de ce sujet avec des propositions constructives qu'il convient, si véritablement le gouvernement veut en faire une de ses priorités, de prendre en compte. »

Didier PIROT, FO – président de la FS2

# LES LOIS DE FÉVRIER 2007 ET L'ACCÈS À L'ACTION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La formation spécialisée n°4 a établi un état des lieux de l'action sociale dans les collectivités territoriales six ans après l'entrée en vigueur des lois de février 2007. Une enquête nationale constituée de deux volets quantitatif et qualitatif a été conduite en collaboration avec le CNFPT et la FNCDG auprès de différentes structures. Des auditions ont été menées, les principaux opérateurs ont été reçus et les chiffres communiqués ont permis de constater une progression du nombre d'agents bénéficiaires.

Ainsi, cette étude a mis en exergue les effets des lois de 2007 auxquelles le CSFPT a grandement contribué.

Afin de renforcer ces effets positifs, le CSFPT a formulé des préconisations concrètes aisément réalisables. Il serait tout d'abord utile que les représentants de l'Etat auprès des collectivités territoriales rappellent le caractère obligatoire de l'action sociale.

Par ailleurs, les élus devraient être sensibilisés aux avantages d'une politique sociale efficace pour renforcer l'attractivité de la collectivité.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité le 12 mars 2014.

Ces travaux se poursuivront par une réflexion sur la protection sociale complémentaire, une étude exploratoire ayant d'ores et déjà été entreprise.

# L'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ont voté, à l'unanimité, le 10 décembre 2013, un rapport consacré à l'apprentissage en alternance dans les collectivités locales.

Ce document a pour objectif de mettre en lumière les intérêts majeurs que représente ce dispositif qui permet aux jeunes d'acquérir une véritable formation, mais aussi de formuler des propositions afin de lever les freins rencontrés, relayés par les collectivités elles-mêmes et ainsi de rendre l'apprentissage plus attractif en permettant aux collectivités qui n'y ont pas encore recours de disposer des moyens afin de le développer.

Partant du bilan de l'application de ce dispositif au sein des collectivités locales au travers d'un questionnaire adressé à un panel et d'auditions de collectivités ayant mis en œuvre l'apprentissage, le CSFPT a formulé plusieurs pistes de nature à permettre à ce dispositif de se développer au sein de la fonction publique territoriale.

En outre, à la demande de la Ministre de la fonction publique, le Conseil supérieur a prévu de poursuivre le travail engagé sur ce thème au cours de la prochaine mandature, en associant plus étroitement le CNFPT et les Centres de gestion.

## Formation spécialisée n°3 :

« La formation spécialisée n°3 a étudié de nombreux textes statutaires et a réalisé des rapports concernant des sujets essentiels de la fonction publique. Le rapport sur la précarité a permis de mettre en œuvre toutes les compétences du CSFPT et de faire des propositions sur une thématique récurrente dans la fonction publique. Trente ans après la création du statut de la fonction publique, il est plus que nécessaire de s'appuyer sur les 20 propositions du rapport pour endiguer la précarité dans son ensemble (emplois, financière et des droits).

Le XXI<sup>e</sup> siècle peut et doit être l'«âge d'or» du service public, a dit « Anicet le Pors ».

**Claude MICHEL, CGT – président de la FS3**

# LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNELS TERRITORIAUX



Déroulement d'une séance plénière

Le 4 septembre 2013, le bureau du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a chargé un groupe de travail *ad hoc* de réfléchir à l'impact sur les personnels territoriaux de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Partant du constat que la mise en place de cette réforme – qui portait de quatre jours à quatre jours et demi la durée normale du temps scolaire pour les enfants - n'était pas sans incidences sur l'organisation du temps de travail des personnels, le groupe a adressé à un panel de collectivités un questionnaire afin d'établir un état des lieux des conséquences enregistrées sur le terrain, alors que l'application de la réforme n'était pas encore généralisée.

Près des deux tiers des collectivités ont répondu à cette enquête et certaines d'entre elles ont été auditionnées. Ce travail d'analyse a permis de mettre en lumière que de nombreux personnels – et pas seulement ceux de la filière animation ou les ATSEM – sont impactés par cette réforme.

En outre, celle-ci a eu des répercussions sur le nombre d'agents devant répondre aux nouvelles attentes induites par cette réforme, ainsi que sur l'organisation des services concernés et du temps de travail des professionnels œuvrant auprès des enfants.

Ce rapport voté à l'unanimité des membres du CSFPT, le 02 juillet 2014, met en lumière les écueils rencontrés dans la mise en place de cette réforme.

## Formation spécialisée n°4 :

« Les employeurs territoriaux se sont engagés pour la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique. Dans le prolongement de l'accord de 2009, ils ont ensuite été signataires de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 sur la prévention des risques psychosociaux.

Ces accords majeurs confirment leur volonté d'agir pour de meilleures conditions de travail ! »

**Daniel LEROY,  
adjoint au maire de Moussy-le-Neuf  
(77) – président de la FS4**

# MAYOTTE, "LES OUBLIÉS DE LA RÉPUBLIQUE"

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la départementalisation de Mayotte et de ses effets sur les personnels. Il propose de revoir certains ouboris réglementaires dans l'intérêt des agents et dans un souci d'égalité. La loi 2001-616 du 11 juillet 2001 (article 64) relative à Mayotte, modifiée par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003, avait posé le principe de la départementalisation et dans ce cadre, le droit à intégration des agents publics de Mayotte dans les fonctions publiques de droit commun avant le 31 décembre 2010.

En raison du niveau de vie mahorais et du montant des rémunérations de la fonction publique à Mayotte, deux cadres d'emplois prévus comme «transitoires» ont été créés : le cadre d'emplois des «agents territoriaux» et celui «des ouvriers territoriaux de Mayotte » (AOTM).

Les décrets présentés au CSFPT le 1er juillet 2009 ont permis à 66% des agents territoriaux mahorais d'être intégrés dans les cadres d'emplois des AOTM. Alors même que les agents des fonctions publiques d'État et hospitalière poursuivent leur carrière en catégorie C de droit commun depuis le 1er janvier 2011, certaines collectivités locales continuent de recruter dans les cadres d'emplois des AOTM, même par voie contractuelle. Il est donc urgent de prévoir un terme à l'existence de ces cadres d'emplois transitoires dans les meilleurs délais, ainsi que de déterminer une date butoir pour l'intégration des AOTM en catégorie C, au 1er janvier 2018 en prenant en compte la réalité de leur ancienneté dans la fonction publique.

Il convient aussi de mettre en place les dispositions réglementaires permettant la prise en charge de l'invalidité par la CNRACL et d'étendre les dispositions de l'IRCANTEC aux agents territoriaux non titulaires de Mayotte.

L'unicité de la fonction publique française est un principe majeur qu'il convient d'appliquer à Mayotte, 101ème département français. Mayotte a besoin d'agents publics motivés et reconnus. Le règlement du problème des AOTM favorisera la consolidation d'un service public de qualité.

## Formation spécialisée n°5 :

« Evoquer la question de la précarité au sein de la fonction publique territoriale prend un relief particulier lorsqu'il s'agit de l'Outre-mer. Il y a 26 ans, la catégorie D de la fonction publique était supprimée... Et pourtant elle existe encore à 8000 kilomètres de la Métropole ; en effet les deux tiers des effectifs territoriaux de Mayotte stagnent dans un cadre d'emplois dit « provisoire ». Il était de l'honneur du CSFPT et de la FS5 d'attirer l'attention du Gouvernement par la publication d'un rapport visant à réparer cet « oubli » de la République lors de la départementalisation. »

Bruno COLLIGNON, FA-FPT – président de la FS5

# LES CONSÉQUENCES DE L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION SUR LA GESTION ET LES DROITS DES AGENTS

En 2012, sur proposition de la DGCL, le président Philippe LAURENT a créé un groupe de travail, associant les cinq formations spécialisées du Conseil supérieur et placé sous l'égide de la formation spécialisée n°2, coordonné par Didier PIROT.

Le 20 décembre 2012, ce groupe présentait, lors de la séance plénière du CSFPT, les propositions résultant de ses premiers travaux : **le CSFPT entend pleinement jouer son rôle dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, allant jusqu'à anticiper ce nouvel acte important. Il s'agit de souligner le rôle et l'importance de la fonction publique territoriale dans le développement de la décentralisation et d'alerter le Gouvernement sur la nécessaire prise en compte du paramètre «personnel» dans le cadre de la réforme.**

Ce groupe s'est donc concentré sur **les enjeux et conséquences de la généralisation de l'intercommunalité et de la création de nouveaux EPCI en matière de mutualisations et de fusions de services, voire de collectivités.**



Dans ce cadre, le groupe a proposé six thèmes principaux de travail :

- Evolution des structures et de l'organisation territoriale : impact sur les organes de la Fonction Publique Territoriale ;
- Clarification des compétences, reconfiguration, réorganisation de services et situation des agents ;
- Mutualisation des services, nouveaux outils de gestion et impact sur les agents ;
- Mutualisation et déroulement de carrière des agents ;
- Mutualisation et garantie de maintien de la rémunération ;
- Mutualisation et garantie en matière de démocratie locale, de dialogue social et de droits syndicaux.

# LISTE DES RAPPORTS DU CSFPT

## AU COURS DE LA MANDATURE 2002-2009

### 1. «Les diplômes de la vie (REP et VAE)»

Rapporteur : Henri JACOT - FS1 - Séance plénière du 22/10/2003

### 2. «Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création»

Rapporteur : Henri JACOT - FS1 - Séance plénière du 14/04/2004

### 3. «Rapport d'orientation sur le droit syndical»

Rapporteur : Daniel LEROY - FS4 - Séance plénière du 07/07/2004

### 4. «Seuils et quotas»

Rapporteur : Jean-Claude LENAY - FS3 - Séance plénière du 07/07/2004

### 5. «Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT»

Rapporteur : Serge BECUWE - FS2 - Séance plénière du 07/07/2004

### 6. «Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial»

Rapporteur : Henri JACOT - FS1 - Séance plénière du 27/10/2004

### 7. «Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT»

Rapporteur : Serge BECUWE - FS2 - Séance plénière du 06/07/2005

### 8. «Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique»

Rapporteur : Jean-Claude LENAY - FS3 - Séance plénière du 19/10/2005

### 9. «Liberté inégalité fraternité : intégrer l'égalité professionnelle femmes hommes dans la FPT»

Rapporteur : Evelyne BOSCHERON - FS5 - Séance plénière du 21/12/2005

### 10. «Assistants maternels assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir»

Rapporteur : Jean-Claude LENAY - FS3 - Séance plénière du 25/10/2006

### 11. «L'action sociale dans la FPT»

Rapporteur : Daniel LEROY - FS4 - Séance plénière du 25/10/2006

### 12. «La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT»

Rapporteur : Serge BECUWE - FS2 - Séance plénière du 11/04/2007

### 13. «Le dialogue social dans la FPT»

Etude réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion MONOD) - Séance plénière du 04/07/2007

### 14. «Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT»

Rapporteur : Henri JACOT - FS1 - Séance plénière du 28/11/2007

### 15. «Filière culturelle»

Rapporteur : Jean-Claude LENAY - FS3 - Séance plénière du 20/02/2008

### 16. «Commission départementale de réforme»

Rapporteur : Daniel LEROY - FS4 - Séance plénière du 2/07/2008

17. «Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C»  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY – FS3 – Séance plénière du 17/12/2008
18. «Nouvelle bonification indiciaire (NBI)»  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY – FS3 – Séance plénière du 17/12/2008
19. «Quels cadres dirigeants»  
Rapporteur : Philippe LAURENT – Groupe cadres dirigeants – Séance plénière du 04/02/2009
20. «La filière sportive»  
Rapporteurs : Isabelle BELOTTI et Jean-Claude LENAY – FS2 et FS3 – Séance plénière du 04/02/2009
21. «La filière sapeurs-pompiers»  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY – FS3 – Séance plénière du 04/02/2009

## AU COURS DE LA MANDATURE 2009-2015

22. «Concours et examens professionnels de la FPT – bilan et perspectives»  
Rapporteur : Isabelle BELOTTI – FS2 – Séance plénière du 29/09/2010
23. «La précarité dans la FPT»  
Rapporteurs : Françoise DESCAMPS-CROSNIER et Claude MICHEL – Groupe de travail «précarité»– Séance plénière du 16/03/2011
24. «Impacts de la réforme territoriale sur les agents»  
Etude réalisée par huit élèves administrateurs de l'INET (promotion Salvador Allende) - Séance plénière du 04/01/2012

25. «La filière police municipale : réflexions et propositions»  
Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot – Séance plénière du 05/09/2012
26. «Liberté, inégalité, fraternité : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPT»  
Etude réalisée par les élèves de l'IEP – promotion 2011/2012 – Séance plénière du 05/09/2012
27. «État des lieux des effectifs de la FPT»  
Rapporteurs : Philippe LAURENT et Jean-Pierre BOUQUET – le 27/02/2013
28. «Médecins territoriaux»  
Rapporteurs : Claude MICHEL, Daniel LEROY et Didier PIROT – Séance plénière du 24/04/2013
29. «L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales : constats et propositions d'évolution»  
Rapporteur : Didier PIROT – Séance plénière du 10/12/2013
30. «Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT»  
Rapporteur : Daniel LEROY – Séance plénière du 12/03/2014
31. «Mayotte : les oubliés de la République»  
Rapporteur : Bruno COLLIGNON – Séance plénière du 02/07/2014
32. «La réforme des rythmes scolaires »  
Rapporteurs : Didier PIROT et Jean-Claude HAIGRON – Séance plénière du 02/07/2014

Rapports téléchargeables sur le site internet du CSFPT : [www.csfpt.org](http://www.csfpt.org)





**Conseil Supérieur**  
*Fonction . Publique . Territoriale*

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale  
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales  
Place Beauvau – 75800 PARIS Cedex 08

Tél. : 01.53.43.84.10 – Fax : 01.53.43.84.11 – Site internet : [www.csfpt.org](http://www.csfpt.org)